



Ville d'Annecy-le-Vieux Service Petite Enfance

INSCRIPTION EN STRUCTURES PETITE ENFANCE

Comment déposer une demande de place en structure d'accueil Petite Enfance ?

Pour un accueil régulier supérieur à 2 jours (de 2 à 5 jours)

1. Retirer sur le portail de la Ville (www.annecylevieux.fr), en mairie, ou à la Mairie-Annexe le formulaire de demande de préinscription « + de jours » ;

N.B. : les places sont réservées en priorité aux enfants dont les parents habitent la commune d'Annecy-le-Vieux. Vous pouvez déposer votre demande qu'à partir du 3^{ème} mois de grossesse (après déclaration de grossesse auprès de la CPAM).

2. Prendre rendez-vous auprès de la Mairie-Annexe (secrétariat Petite enfance) au 04.50.09.96.08 pour déposer la demande. Les permanences des rendez-vous se déroulent les mercredis de 13h30 à 17h30 ou les vendredis de 13h30 à 17h30 ;
3. Apporter lors de ce rendez vous l'imprimé de préinscription dûment complété et signé.

La date de dépôt de dossier enregistrée correspondra à la date de rendez-vous.

Après le dépôt du dossier, en cas de changement de situation (familiale, professionnelle, déménagement...) et de demande par rapport au rythme d'accueil de l'enfant et la réservation hebdomadaire, il est indispensable d'en informer au plus vite le service Petite Enfance pour une prise en compte des modifications.

LA PROCÉDURE APRÈS AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL

L'attribution de place a été validée en groupe de travail admissions.

La famille est informée par voie postale ou courriel de l'attribution d'une place. Elle dispose d'un délai d'une semaine pour confirmer son accord auprès du service Petite enfance en complétant la confirmation de réservation et en fournissant les documents suivants :

- un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (les places sont réservées en priorité aux enfants dont les parents habitent la commune),
- l'acte de naissance et copie du livret de famille,

- l'attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'enfant,
- le numéro d'allocataire ou l'avis d'imposition N-1 sur les ressources N-2,
- le règlement de fonctionnement des multi-accueils Petite enfance signé par les deux parents,
- un justificatif en cas de séparation ou de divorce, et si besoin le document indiquant qui exerce l'autorité parentale,
- un chèque de 50 € à l'ordre du Trésor Public, au titre des frais de dossier et de réservation (pour les structures municipales, pour les structures Maison Bleue, le règlement se fera ultérieurement).

Puis la famille prend rendez-vous avec la directrice de la structure pour organiser l'adaptation.

Des frais de dossier et de réservation de 50 euros par an seront demandés à chaque famille ayant accepté la place pour un accueil régulier. Ce montant ne sera pas remboursable en cas de désistement après acceptation de la place.

Le groupe de travail n'a pas validé la demande de place :

La famille est informée par courrier de la décision du groupe de travail d'admission. Elle a la possibilité de maintenir sa demande en complétant le document joint à l'envoi en le transmettant au service Petite enfance. Le dossier sera soumis au prochain groupe de travail d'admission.

Pour les demandes d'accueil inférieur ou égal à 2 jours ou en occasionnel (halte-garderie)

1. Retirer sur le portail de la Ville (www.annecylevieux.fr), en mairie, ou à la Mairie Annexe la fiche de préinscription « - de 2 jours » ;
2. Déposer à la Mairie Annexe situé 17 clos du Buisson (le matin de 8h30 à 12h00), l'imprimé de préinscription dûment complété et signé, accompagné d'un justificatif de domicile (les places sont réservées en priorité aux enfants dont les parents habitent la commune), et de la copie du livret de famille. La fiche et les pièces annexes peuvent être également adressées par mail à p-enfance@mairie-annecy-le-vieux.fr ;

La date de la demande correspondra à la date de réception de la fiche complétée ainsi que les documents annexes par le secrétariat Petite Enfance.

3. Si une place est disponible correspondant à l'âge de votre enfant et au rythme ou créneau demandé, le secrétariat Petite Enfance vous contactera par courriel ou par téléphone exclusivement. Pour être admis, l'enfant doit être à jour de ses vaccinations obligatoires.

Le secrétariat Petite Enfance est à votre disposition pour tout complément d'information à la Mairie-Annexe - 17 Clos du Buisson
☎ 04.50.09.96.08 - ✉ p-enfance@mairie-annecy-le-vieux.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

